



Le Jura Libre n° 2868 du jeudi 5 décembre 2013

Editorial

Laurent Girardin

De l'abstrait au concret

Près de deux semaines après les votations du 24 novembre 2013, qui se sont soldées par un refus significatif du Jura-Sud d'entrer dans un processus de discussion avec le canton du Jura afin d'étudier les contours d'une nouvelle entité, comment analyser la frilosité de sa population face au projet de société qui lui était proposé ?

Les raisons sont sans doute multiples. Certains évoquent un choix identitaire (ce qui peut paraître très paradoxal pour une région qui se cherche toujours une identité politique !). D'autres y voient une hostilité vis-à-vis du canton du Jura.

Les citoyens du Jura-Sud semblent aussi ne pas se préoccuper grandement de l'efficacité (ou de l'inefficacité ?) des institutions censées défendre leurs intérêts. Comment, dans un tel état d'esprit, rêver à un nouveau cadre institutionnel ? Sans oublier la peur du changement, mainte fois évoquée.

Force est également de constater que la procédure définie dans le cadre de l'accord du 20 février 2012 comportait à peu près toutes les complications que le système démocratique helvétique peut contenir. De plus, l'élaboration d'une Constitution s'est révélé être un projet abscons pour la plupart des votants.

Enfin, il ne faut pas occulter une forme généralisée de résignation qui prend sa source dans le scepticisme et la défiance du peuple en général vis-à-vis du monde politique et de ce que la politique peut amener en terme d'organisation de société ou de pouvoir de décision.

Ce résultat dans le Jura-Sud, certes attendu, mais dont les proportions ont néanmoins surpris, est sans appel. Qu'aurait-il été s'il avait porté sur le choix entre deux projets concrets, à savoir un « statu quo+ » dans le cadre bernois d'un côté et un nouveau canton dont les contours étaient connus de l'autre ? Nul ne le sait.

Toujours est-il que le processus n'est pas arrivé à son terme au soir du 24 novembre 2013. Le cas de Moutier, voire celui de Belprahon ou d'autres communes de la couronne prévôtoise, demeure en suspens.

Après les 55,4% d'acceptation recueillis en ville de Moutier, tout le monde - ou presque - s'accorde à dire que la principale cité du Jura-Sud doit aller au bout de la procédure définie dans la déclaration d'intention du 20 février 2012. Il en va du respect de la démocratie, n'en déplaise au CJB, au conseil d'administration de l'hôpital du Jura bernois et à son directeur.

Fort de « OUI d'accueil » (pour reprendre l'expression du chirurgien René Prêtre) obtenu à plus de 76% le 24 novembre, la ministre jurassienne Elisabeth Baume-Schneider a d'ores et déjà déclaré que « le Jura était disposé à être un partenaire de la ville de Moutier si celle-ci le souhaitait et qu'il n'était pas question que Berne entrave les démarches que la cité prévôtoise pourrait mettre en œuvre. » Démarches très concrètes cette fois-ci.